

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 786 Subventions (12.500 euros) à six associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à Mains d'Œuvres 1, rue Charles Garnier 93400 Saint Ouen; 2017-03352. SIMPA : 60381.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'Atelier des Epinettes 41, rue Navier 75017 Paris, pour le projet d'ateliers adultes ; 2017-01911. SIMPA : 1062.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes 20-20, rue Edouard Pailleron 75019 Paris, 2017-02892. SIMPA : 3081.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards 173, boulevard Pereire 75017 Paris, pour le projet Ecole de spectateur ; 2017-02517. SIMPA : 11246.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I - La Ressource 45, rue Berzélius 75017 Paris, pour le projet Axe culturel ; 2017-02409. SIMPA : 5101.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA 102, rue de la Jonquière 75017 Paris, pour le projet La culture et le 17e 2017-00818. SIMPA : 3001.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO